



Premier papier mince composé à 50 % de pâte recyclée, Primagreen est produit exclusivement à partir de fibres naturelles de haute qualité et de produits recyclés soigneusement sélectionnés. Résultat : 2 200 tonnes de CO₂ évitées par an par rapport à l'emploi d'un papier mince standard de grammage équivalent.

Primagreen convient parfaitement à l'édition de catalogues de VPC, annuaires, dictionnaires, guides et mailings.

Sa blancheur élevée pour un papier recyclé, sa très bonne opacité et sa main proche de 1,10 cm³/g permettent un excellent rendu d'impression en quadrichromie. Il peut être utilisé en impression bobines et feuilles.

Certifié FSC ou PEFC sur demande

Tolérance papier								
Caractéristique	Unité	Norme						
Code			PRG32WST	PRG36WST	PRG39WST	PRG45WST	PRG50WST	PRG60WST
Grammage	g/m ²	ISO 536	32 g/m ²	36 g/m ²	39 g/m ²	45 g/m ²	50 g/m ²	60 g/m ²
Épaisseur	µm	ISO 534	35	40	43	50	55	66
Grammage US	lbs		21.6	24.3	26.3	30.4	33.8	40.5
Main	cm ³ /g		1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10
PPI (indicatif)			1480	1290	1210	1025	930	770
Blancheur ISO	%	ISO 2470	80	80	80	80	80	80
Blancheur CIE			110	110	110	110	110	110
Opacité	%	ISO 2471	82,5	85	87	88	89	91
FCR	-	ISO 6588	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Humidité absolue	%	NF Q03-003	5,7					
Sans azurant optique	-	-	OUI					

Tolérance papier	
Grammage : valeur nominale + / - 1 g/m ²	Blancheur ISO minimum : valeur nominale 1 point
Épaisseur : + / - 2 µm	Blancheur CIE : valeur nominale + / - 6 points
PPI : indicatif	Opacité ISO minimum : valeur nominale 1 point
	Humidité absolue : + / - 0,5 %

Tolérance façonnage
Raccord : 2 raccords maxi par bobine avec au minimum 60 % de bobines sans raccord
Laize : laize client - 0, + 2 mm
Diamètres bobines : 100, 114 ou 120 cm : - 3, + 2 cm

Minimum de fabrication : cette quantité dépend de notre planning de fabrication, de la sorte, des possibilités de combinaisons de laizes et du délai de la commande. Merci de contacter votre interlocuteur commercial.

Mesures réalisées sur Jumbo rolls selon les normes en vigueur

Date de dernière validation : 5/02/2015

Sorte qualifiée par Hervé Brunet-Jailly